

# Séance du 12 mars 2024

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Myriam THEBAULT, Françoise TREANTON, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusés : Michel DESCOMBES CHARREL, Jean-Luc PETILLON

Absent : Jérôme CARIOU

Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

## **DÉLIBÉRATION N°8 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget principal de la commune pour l'année 2023. Il est en concordance avec le compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget principal.

## **DÉLIBÉRATION N°9 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après examen en Commission des Finances le 19 février 2024,

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	709 475.33 €	877 572.44 €	168 097.11 €
INVESTISSEMENT	532 734.98 €	463 038.80 €	- 69 696.18 €
TOTAL	1 242 210.31 €	1 340 611.24 €	98 400.93 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune.

**DÉLIBÉRATION N°10 : BUDGET LES ALLEES ROMAINES – COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget annexe de lotissement Les allées romaines pour l'année 2023. Il est en concordance avec le compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget du lotissement Les allées romaines.

**DÉLIBÉRATION N°11 : BUDGET LES ALLEES ROMAINES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 pour le budget annexe de lotissement Les allées romaines :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	43 237.23 €	43 237.23 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	81 373.14 €	0.00 €	-81 373.14 €
TOTAL	124 610.37 €	43 237.23 €	- 81 373.14 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget du lotissement Les allées romaines.

**DÉLIBÉRATION N°12 : BUDGET LES TERRASSES DU STEIR – COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget annexe de lotissement Les terrasses du Steir pour l'année 2023. Il est en concordance avec le compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget du lotissement Les terrasses du Steir.

### **DÉLIBÉRATION N°13 : BUDGET LES TERRASSES DU STEIR – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement Les terrasses du Steir :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	1 058.00 €	1 058.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	1 058.00 €	0.00 €	- 1 058.00 €
TOTAL	2 116.00 €	1 058.00 €	- 1 058.00 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2023 pour le budget du lotissement Les terrasses du Steir.

### **DÉLIBÉRATION N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION « PLAN 5000 EQUIPEMENTS – GENERATION 2024 » - CITY STADE DE QUEMENEVEN**

Le projet d'aménagement d'un City stade à Quéménéven près du stade d'honneur a d'abord été approuvé lors d'une démarche de consultation des jeunes de la commune, puis par la commission urbanisme et travaux le 9 septembre 2023 et enfin par délibération du Conseil municipal en date du 12 septembre 2023.

La note de service émise par l'Agence nationale du Sport du 6 février 2024 définit les procédures en vigueur en matière de financement de ces équipements pour l'année 2024.

Dans ce cadre, le plan de financement suivant est présenté au conseil municipal :

Dépenses HT		Recettes HT		
Désignation	Montant HT	Financeur	Montant HT	Taux
Aménagement d'un city stade	85 000.00 €	Agence nationale du Sport – Plan 5000 équipement – Génération 2024 (68.24 %)	58 000.00 €	68.24 %
		Pacte Finistère 2024 (11.76 %)	10 000.00 €	11.76 %
		Part communale (20 %)	17 000.00 €	20 %
TOTAL	85 000.00 €	TOTAL	85 000.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport dans le cadre du « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » pour l'aménagement du City stade de Quéménéven.

## CONVENTION DE TRANSITION AGRICOLE DE QBO – CONTRIBUTION COMMUNALE AUX DIAGNOSTICS

Vu la délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 11 mai 2023, présentée ci-dessous en annexe.

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage entre Quimper Bretagne Occidentale Bretagne et Brieç Quimper Bretagne Occidentale et Brieç portent un projet de transition agricole intégré au projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération.

Il s'agit de mettre en œuvre avec les agriculteurs du territoire le plan d'action suivant :

- Un état des lieux de l'existant des pratiques agricoles alternatives sur 20 fermes et une valorisation de celles-ci sur le territoire
- De participer à la formation et à la conduite du changement de différentes parties prenantes par la mise en pratique des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes
- Un état des lieux de la biodiversité sur le territoire (diagnostic de 3 fermes et du parc Anita Conti à Brieç
- Un état des lieux des circuits courts

Pour financer les diagnostics des fermes et conformément à l'article 4.2 de la convention de co-maitrise d'ouvrage, chaque commune qui a sur son périmètre communal une ferme diagnostiquée participe à hauteur de 500 €.

La commune Quéménéven a 1 ferme diagnostiquée sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, en l'absence de majorité (3 votes pour, 6 abstentions, 3 votes contre) :

- de ne pas approuver la participation de la commune de Quéménéven à hauteur de 500 € pour la ferme diagnostiquée dans son territoire.

**Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω**

La séance du 12 mars 2024 comprend les délibérations suivantes :

- Budget principal de la commune – Compte de gestion 2023
- Budget principal de la commune – Compte administratif 2023
- Budget Les allées romaines – Compte de gestion 2023
- Budget Les allées romaines – Compte administratif 2023
- Budget Les terrasses du Steir – Compte de gestion 2023
- Budget Les terrasses du Steir – Compte administratif 2023
- Demande de subvention « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » - City stade de Quéménéven